FRENCH BAKERY

Société À Responsabilité Limitée au capital de 2 245 520 euros
Siège social : 201 Chemin Harretche
64990 URCUIT

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 15 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze février,
à quatorze heures,
les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du gérant.

Sont présents ou représentés :

- Madame Laetitia ELISSAGARAY, propriétaire de.....1 part
- Monsieur Baptiste JACQUES, propriétaire de.....99 parts

soit un total de.....100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.

Monsieur Baptiste JACQUES préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ainsi que tout document en lien avec le transfert de siège social de la société.

Il déclare que l'ensemble des pièces nécessaires ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

BS LE

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Modification de la date de clôture du premier exercice social ;
- Mise à jour corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'avancer la date de clôture du premier exercice social de la société au 30 juin 2024, initialement prévue au 30 juin 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale modifie en conséquence l'article 6 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

Par exception, le premier exercice social s'ouvre à la date d'immatriculation et sera clos le 30 juin 2024. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

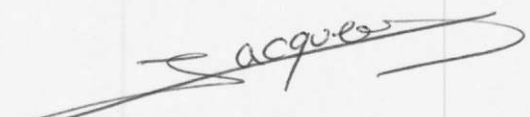
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

M. Baptiste JACQUES

Gérant associé



Mme Laetitia ELISSAGARAY

Associée

